

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE RÉGIE CO-INTÉRESSÉE DES TABACS AU MAROC monopole du tabac et du kiff

Un incident germano-marocain
(*Le Temps*, 12 mai 1909)

Service Havas

Fez, 7 mai, *via* Tanger, 11 mai.

M. Vassel, consul d'Allemagne à Fez, a eu un entretien hier avec Moulaï Hafid au sujet de la concession de la régie des tabacs, que le sultan avait accordée à un Allemand pour quatre ans, mais qu'il refusait de lui concéder.

Moulaï Hafid a répondu qu'il avait reçu des offres supérieures qui l'obligeaient à annuler le premier contrat.

Le consul a averti le makhzen que le concessionnaire resterait à son poste et qu'il ne fallait pas songer à le remplacer.

La discussion a continué ensuite sur l'affaire du port de Tanger, dont aucune solution n'est encore arrêtée, mais qui mécontente vivement Moulaï Hafid.

(*Le Capitaliste*, 3 novembre 1910)

On annonce qu'un groupe international vient de se constituer pour demander la concession du monopole des tabacs au Maroc qui doit être mise en adjudication prochainement. Ce groupe se compose de la Banque de Paris et des Pays-Bas, MM. Mendelssohn et C^o, sir Ernest Cassel, la Boden Credit Anstalt, la Société générale de Belgique, la Banque d'Espagne, la Nederlandsche Handels-Maatschapij, la Banque de Portugal.

C'est M. Léon Weil, ancien directeur des manufactures de l'État français, ingénieur-conseil de la Compagnie générale des Tabacs des Philippines, ingénieur-conseil de la Compagnie des Tabacs du Portugal ¹, qui a été désigné par ce groupe pour faire en son nom la demande en concession.

¹ Léon Weil : en outre, administrateur de la Société générale électrique et industrielle (1899), des Tramways de la Rive gauche de Paris (1901), de la Cie madrilène d'éclairage et de chauffage par le gaz, vice-président Cie centrale d'électricité de Moscou. Administrateur de la Union & El Phenix espagnol. Administrateur de la Société centrale de dynamite (1902), de la Société générale de dynamite, de la Société industrielle de photographie, président de la Sté générale des matières plastiques. Administrateur de la Société chimique des usines du Rhône (SCRUP). Administrateur de la Nouvelle Société navale de l'Ouest (1906). Administrateur de la Cie auxiliaire de ch. de fer et de travaux publics, administrateur de Decauville (1909).

Enfants : Marie-Lucy, mariée en 1889 à Paul Letellier, remariée en 1904 à Charles-Eugène Macé de Lépinay ; Cécile-Alice mariée en 1902 à Benito de Véricourt.

Avis de décès : *Le Figaro*, 26 novembre 1914 (ci-dessous).

AU MAROC
(*Le Temps*, 4 décembre 1910)

(Agence l'Information)
Tanger, 3 décembre.
L'adjudication du monopole des tabacs a eu lieu ce matin.
M. Léon Weil a été déclaré adjudicataire, moyennant une redevance annuelle de 321.000 douros.
Le représentant du groupe Barnay avait offert 303.000 douros.

AU MAROC
INFORMATIONS FINANCIÈRES
Société internationale de régie co-intéressée des tabacs au Maroc
(*Le Temps*, 30 décembre 1910)

Aujourd'hui s'est tenue à la Banque de Paris et des Pays-Bas la deuxième assemblée constitutive de la Société internationale de régie co-intéressée des tabacs au Maroc.

Cette assemblée, approuvant le projet de statuts, a prononcé la constitution définitive de la société et nommé comme administrateurs pour six ans : MM. Léon Weil, ingénieur conseil des tabacs des Philippines et des tabacs de Portugal ; E[douard] Dupasseur, directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas ; G[aston] Guiot ², administrateur de la Banque d'État du Maroc ; A. Fischel, de la maison Mendelssohn et C^o, administrateur de la Banque d'État du Maroc ; R. Angulo, administrateur des tabacs des Philippines et du Nord de l'Espagne ; E. John, de la maison H. Burnay et C^o, administrateur des tabacs de Portugal ; Dr. F. S. Van Nierop, directeur de l'Amsterdamsche Bank, administrateur de la Banque d'État du Maroc.

MM. Mignot et Boemare ³ ont été nommés commissaires des comptes.

Les 16.000 actions de 500 francs représentant ce capital ont été souscrites par les groupes des banques françaises, allemandes, espagnoles, anglaises, autrichiennes, belges, hollandaises et portugaises qui ont participé jusqu'à présent aux affaires financières au Maroc.

La société doit prendre possession du monopole le 13 janvier prochain.

Tabacs du *[sic : au]* Maroc
(*Gil Blas*, 1^{er} janvier 1911)

La Société internationale de régie co-intéressée des Tabacs au Maroc a été définitivement constituée mardi et l'assemblée a nommé comme administrateurs pour six ans :

² Gaston Guiot (1864-1934) : consul suppléant à Djeddah, puis (1888-1891) à Beyrouth, chargé des questions commerciales et industrielles. Secrétaire de la résidence de France, puis consul à Tunis, directeur des protectorats au ministère des Affaires étrangères. Ministre de France au Guatemala. Délégué des porteurs français de la Dette marocaine (1906), administrateur à ce titre de la Banque d'État du Maroc (1907). Démissionnaire (1913). Proposé par la Banque de Paris et de Pays-Bas comme administrateur et vice-président de la Banque privée (Lyon-Marseille)(décembre 1913). Marié à une Dlle Bargeton. Une fille, Madeleine, décédée en 1923 ; deux fils, Pierre, officier de marine, marié à Violette Daeschner, et Jean, marié à Jacqueline Maret, fille d'un inspecteur des finances. Avis de décès : *Le Temps*, 29 septembre 1934 (ci-dessous).

³ Louis Boemare (1868-1946) : futur directeur général de l'Union syndicale financière. Voir [encadré](#).

MM. Léon Weil, directeur honoraire des Manufactures de l'État, ingénieur conseil de la Compagnie générale des tabacs des Philippines et de la Compagnie des tabacs de Portugal ;

E[douard] Dupasseur, directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas ;

G[aston] Guiot, représentant des porteurs de titres des emprunts marocains, administrateur de la Banque d'État du Maroc ;

A. Fischel, associé de la maison Mendelssohn et Cie, administrateur de la Banque d'État du Maroc ;

R. Angulo, administrateur de la Compagnie générale des tabacs des Philippines et des Chemins de fer du Nord de l'Espagne ;

E. John, associé de la maison H. Burnay et Cie, administrateur de la Compagnie des tabacs du Portugal ;

Docteur F. S. Nierop, directeur de l'Amsterdamsche Bank, administrateur de la Banque d'État du Maroc ;

MM. Mignot et Boemare ont été nommés commissaires des comptes.

Rappelons que cette société, formée pour exploiter le monopole des tabacs au Maroc dont M. Léon Weil a été déclaré adjudicataire le 3 décembre, est au capital de 8 millions de francs dont 4 millions versés.

Les 16 000 actions de 500 francs représentant ce capital ont été souscrites par les groupes des banques françaises, allemandes, espagnoles, anglaises, autrichiennes, belges, hollandaises et portugaises qui ont participé jusqu'à présent aux affaires financières au Maroc.

La société doit prendre possession du monopole le 13 janvier prochain.

Le siège de la société est fixé à Paris, 3, rue d'Antin.

Tabacs au Maroc
L'assemblée constitutive
(*Le Sémaphore algérien*, 25 janvier 1911)

Le 30 décembre, s'est tenue à la Banque de Paris et des Pays-Bas, la deuxième assemblée constitutive de la Société internationale de Régie co-intéressée des tabacs au Maroc.

Cette assemblée, approuvant le projet de statuts, a prononcé la constitution définitive de la société et nommé comme administrateurs pour six ans : MM. Léon Weil, directeur honoraire des manufactures de l'État, ingénieur conseil de la Compagnie générale des tabacs des Philippines et de la Compagnie des Tabacs du Portugal ; E. Dupasseur, directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas ; G. Guiot, représentant des porteurs de titres des emprunts marocains, administrateur de la Banque d'État du Maroc ; A. Fischel, associé de la maison Mendelssohn et Cie, administrateur de la Banque d'État du Maroc ; R. Angulo, administrateur de la Compagnie générale des Tabacs des Philippines et des Chemins de fer du Nord de l'Espagne ; E. John, associé de la maison H. Burnay et Cie, administrateur de la Compagnie des Tabacs du Portugal ; Dr. F. S. Van Nierop, directeur de l'Amsterdamsche Bank, administrateur de la Banque du Maroc.

MM. Mignot et Boemare ont été nommés commissaires des comptes.

Cette société, formée pour exploiter le monopole des tabacs au Maroc, dont M. Léon Weil a été déclaré adjudicataire le 3 décembre, est au capital de 8.000.000 de francs, dont 4.000.000 versés. Les 16.000 actions de 500 francs représentant ce capital, ont été souscrites par les groupes des banques françaises, allemandes, espagnoles, anglaises, autrichiennes, belges, hollandaises et portugaises qui ont participé, jusqu'à présent, aux affaires financières du Maroc.

La société doit prendre possession du monopole le 13 janvier prochain

(*Gil Blas*, 15 juin 1911)
Société internationale de régie co-intéressée des tabacs au Maroc
(*Le Temps*, 3 juin 1911)
(*Gil Blas*, 15 juin 1911)

.....
Nous avons pris une part active à l'organisation de la Société internationale de Régie cointéressée des Tabacs au Maroc, ayant pour objet l'exploitation du monopole dont la concession était prévue par l'Acte général de la Conférence d'Algésiras : cette société a été constituée avec le concours de la plupart des groupes financiers internationaux représentés dans la Banque d'État du Maroc.

Gustave *Anatole* LEHEUP, directeur

Né le 1^{er} août 1871 à Rouen.
Fils de Jules Anatole Leheup, ouvrier solier, et d'Odile Florentine Malvina Berenger, ouvrière bretellière.
Marié en 1895 avec avec M^{lle} Marguerite Moulin. Quatre fils.

Polytechnicien.
Chevalier de la Légion d'honneur du 8 avril 1913 (min. Finances) : ingénieur des Manufactures de l'État, chef de bureau à la direction générale des manufactures de l'État.
Administrateur de la [Construction marocaine](#) (puis Construction civile), de la [Compagnie libano-syrienne des tabacs](#) (1930).
En retraite (octobre 1930).
Administrateur des [Manufactures indochinoises de cigarettes](#) (1932).
Officier de la Légion d'honneur (*JORF*, 28 décembre 1932).

Décédé le 4 février 1938.

Dans les manufactures de l'État
(*JORF*, 30 mars 1913)

M. Typhaine, directeur des manufactures de l'État, est maintenu au Maroc en qualité d'ingénieur-conseil du monopole des tabacs, et M. Leheup, ingénieur des manufactures de l'État, est mis à la disposition du ministère des affaires étrangères pour occuper les fonctions de directeur du monopole des tabacs au Maroc.

NÉCROLOGIE
Édouard Dupasseur
(*Le Figaro*, 14 octobre 1913)

Nous avons le vif regret d'apprendre la mort de M. Édouard Dupasseur, directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas, chevalier de la Légion d'honneur.

M. Dupasseur n'était âgé que de cinquante-quatre ans. Originaire de Normandie, il avait été agent de change au Havre, puis directeur de la Banque française de l'Afrique du Sud, avant d'être appelé au poste important qu'il occupait avec distinction depuis plusieurs années.

M. Édouard Dupasseur ne comptait que des sympathies dans le monde des affaires, et la nouvelle de sa mort y sera vivement ressentie.

.....
M. Dupasseur était administrateur délégué de la Compagnie générale du Maroc*, et il s'était plus particulièrement consacré pendant ces dernières années aux questions marocaines.

Il disparaît prématurément, et précisément au moment où notre nouveau protectorat aurait eu le plus besoin de son expérience et de ses services.

Société des Tabacs au Maroc
(*Les Annales coloniales*, 27 juin 1914)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société internationale de Régie co-intéressée des Tabacs au Maroc a eu lieu le 22 juin, sous la présidence de M. Weil, administrateur : elle a fixé à 35 fr. par action, le montant du dividende.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du 7 juillet prochain, sous déduction des impôts (net 33 fr. 60).

Et à 15 fr. 74 par part, la somme à répartir à chaque part de fondateur, payable également à partir du 7 juillet prochain contre remise du coupon n° 2 et sous déduction des impôts (net, 15 fr. 11).

M. André Bénac a été nommé administrateur en remplacement de M. Dupasseur.

NÉCROLOGIE
Léon Weil
(*Le Figaro*, 26 novembre 1914)

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Léon Weil, ancien directeur des manufactures de l'État, officier de la Légion d'honneur, décédé en son domicile, 16, rue de Bourgogne.

En raison des circonstances présentes, il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, les obsèques auront lieu demain vendredi, à huit heures et demie. On se réunira au cimetière de Passy ; prière de ne pas envoyer de fleurs.

La chasse aux maisons allemandes)
(*Excelsior*, 21 février 1915)

.....
Un séquestre a été nommé pour les intérêts allemands et austro-hongrois dans la Régie cointéressée des Tabacs du Maroc.

MAROC
Les événements et les hommes
L'Exposition franco-marocaine de Casablanca
(*Les Annales coloniales*, 18 septembre 1915)

Parmi les hôtes que l'Exposition franco-marocaine attire à Casablanca, signalons : ...
M. Leheup, directeur des Monopoles des Tabacs, à Tanger

AEC 1922-527 — Sté internationale de régie co-intéressée des tabacs au Maroc, 280, bd St-Germain, PARIS (7^e).

Capital. — Sté an., f. le 29 déc. 1910, 8 millions de fr. en 16.000 act. de 500 fr. — Dette obligataire : 5 millions de bons décennaux — p. 100. — Divid. : 1916, 56 fr. ; 1917, 80 fr. ; 1918, 82 fr. ; 1919, 86 fr. : 1920, 162 fr.

Objet. — Exploit. du monopole général de la fabric. et de la vente des tabacs et du kif pour tout l'empire marocain, tel qu'il résulte de l'adjudication prononcée au profit de M. Léon Weil.

Conseil. — MM. A[ndré] Bénac [BPPB], présid. ; G[aston] Guiot [BPPB], admin. dél. ; A. Atthalin [BPPB], le marquis de Caviedès, R. de Burnay, F. S. Van Nierop.

Régie des tabacs au Maroc
Une conférence de M. Georges Hersent
sur [le Maroc économique](#)
(*Les Annales coloniales*, 1^{er} février 1923)

À la suite de l'acte général de la conférence d'Algésiras, la Régie des Tabacs fut adjugée à une société constituée en 1911 au capital de 10 millions. Cette société, bien qu'internationale, a son siège à Paris ; le conseil est composé de 6 membres dont 3 Français, 1 Espagnol, 1 Hollandais et un Portugais. Le siège d'exploitation est à Tanger.

Les Manufactures de Souani, achevées en 1914, occupent une superficie de plus de trois hectares et emploient plus de 500 ouvriers et 28 ingénieurs, la plupart français.

Les ventes ont porté en 1912, sur 549.000 kilos ; en 1916, 1.222.000 kg ; en 1920, 1 million 519.000 kg.

La Manufacture assure, à elle seule, la fabrication des produits d'origine marocaine que les entrepôts livrent à la consommation.

Tabacs au Maroc
(*Le Journal des finances*, 9 février 1923)

Les actions de la Société internationale de régie cointéressée des Tabacs au Maroc ne figurent que depuis quelques mois à la cote du Parquet au comptant ; elles se traitent actuellement aux environs du cours rond de 3.000 et ce cours, bien qu'élevé, ne paraît pas exagéré. La société, constituée en 1911, est au capital de 8 millions, porté en 1921 à 10 millions en 20.000 actions de 500 francs. ; il existait, primitivement des parts de fondateur, mais elles ont été rachetées : les actionnaires ont donc droit à l'intégralité des bénéfices distribués, sauf 10 % attribués au conseil après paiement d'un intérêt de 5 % au capital verse.

La société est internationale par la formation de son capital à laquelle ont participé les groupes financiers de diverses nationalités, et française de fait, son siège social étant à Paris ; elle possède, moyennant une redevance fixe complétée par une participation dans les bénéfices au profit de l'État marocain, le monopole général du tabac et du kiff dans tout le Maroc ; la société est constituée pour une durée de cinquante années.

Les résultats financiers, à partir de la mise au point de l'organisation de vente, se sont rapidement développés ainsi qu'on le constatera par le tableau ci-après (fr.) :

Ex.	Bénéfices nets	Divid. actions
1914	765.487	35
1915	1.373.583	50
1916	1.686.285	56
1917	1.891.511	80
1918	1.031.324	82
1919	2.043.128	86
1920	3.082.442	150
1921	—	(1)136.80

(1) Dividende net : les actions nouvelles ont reçu 68 fr. 40 net.

La société ne se montre pas prodigue de renseignements sur le marché de ses opérations ; mais par sa nature même et les privilèges dont elle jouit, on ne peut pas douter que leur développement si rapide, accusé par la progression régulière des bénéfices, ne se poursuive pendant les années à venir ; il n'y aurait rien de surprenant, en particulier, à ce que l'exercice 1922 permette une nouvelle majoration de la répartition. À son niveau présent, et bien que sa capitalisation soit relativement faible, l'action des Tabacs au Maroc n'est donc pas sans attrait pour les capitalistes qui peuvent envisager l'avenir d'un peu loin.

COMPAGNIE DES TABACS AU MAROC
(*Les Annales coloniales*, 8 juin 1923)

Le bilan au 30 décembre 1922 fait ressortir le bénéfice disponible de la société à 4,786.476 francs, au lieu de 4.006.310 francs en 1921. La part de bénéfice revenant au gouvernement chérifien a passé de 9.406.388 francs à 12.787.014 francs. Ainsi que nous l'avons annoncé, le conseil proposera à l'assemblée du 16 juin le maintien du dividende à 152 francs brut par action.

Les immobilisations figurent au bilan pour 6.913.193 francs. La situation de trésorerie est très forte. En regard de 2 millions 264.482 francs de créiteurs, on relève en effet 22.926.744 francs en caisse et banques, 4)69.897 francs de créiteurs et 7 millions 394.744 francs de stocks.

Tabacs au Maroc
(*Le Journal des Finances*, 6 juin 1924)

Les comptes de l'exercice au 31 décembre 1923 font ressortir la part de bénéfice du gouvernement chérifien à 16 millions 327.279 francs, et les bénéfices de la société à 5.624.404 francs. Le conseil proposera à l'assemblée du 11 juin la répartition d'un dividende, de 175 francs brut par action, soit net, 154 francs).

RÉGIE CO-INTÉRESSÉE DES TABACS AU MAROC
(*Les Annales coloniales*, 17 juin 1924)

L'assemblée générale ordinaire du 11 juin, présidée par M. André Bénac, a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice 1923 et décidé la répartition à partir du 15 juillet (prochain d'un dividende brut de 175 francs par action, soit net 154 francs. Le bénéfice net s'est élevé à 22.934 francs 052. Le chiffre des ventes a atteint 42.751.440 francs portant sur 1.492.484 kilos.

Le pourcentage des produits sortis de la manufacture sociale est en intéressante progrès, étant passé de moins de 15 % en 1912, à 80 % en 1918, pour atteindre en 1913 92 %.

Le rapport indique que la société a effectué en août dernier le remboursement de la première tranche des bons décennaux.

D'autre part, la société pourra en 1924 achever l'amortissement des parts de fondateur, dont le rachat avait été effectué en 1921 au prix global de 4.258.880 francs. À cet effet, une somme de 1.058.880 francs a été prélevée sur les bénéfices de l'exercice 1923.

Il résulte des déclarations du président, que les résultats des cinq premiers mois de l'exercice en cours permettent d'envisager pour cet exercice un dividende égal à celui de 1923. Il ne faut toutefois pas perdre de vue, a-t-il déclaré, que la Société est arrivée au point où tous les excédents de bénéfices vont pour 80 % au Maghzen et pour 20 % seulement à la société. Du fait que la concession de cette dernière expire en 1954, avec droit de rachat dès 1934, la nécessité s'impose de constituer d'importantes réserves, la société ayant jusqu'à présent effectué de très larges répartitions.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE
RÉGIE CO-INTÉRESSÉE DES TABACS AU MAROC
S.A. frse au capital de 10 MF.
Siège social : PARIS, 280, bd St-Germain.
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1924-1925, p. 958-959)

Conseil d'administration

composé de 5 à 7 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 50 actions.

BÉNAC (André), 11, rue de Milan, Paris ; pdt ;
GUIOT (GASTON), 24, av. du Pdt-Wilson, Paris ; adm. délégué ;
CAVIEDÈS (marquis de), 69, r. de la Victoire, Paris ;
ATTHALIN (André), 11 *bis*, r. de Bellechasse, Paris ;
BURNAY (Robert de), à Lisbonne ;
VAN NIEROP (H.-F.), à Amsterdam ;

MERCIER (Ernest) ⁴, 57, r. Pierre-Charron, Paris.

Commissaires aux comptes

MIGNOT (J.), 22, pl. des Vosges, Paris ;

BCEMARE (L.), 69, r. de la Victoire, Paris.

Capital social. — 10 MF en 20.000 act. de 500 fr.

Bons décennaux. — 1^o Émission en 1918 de bons décennaux p. un montant de 5 MF, entièrement remboursés en 1923.

2^o Émission en 1921 de bons décennaux 6 % nets d'impôts p. un montant de 5 MF. Remboursement après 1926 et avant 1931.

Répartition des bénéfices. — 5 % à la rés. légale ; 5 % d'intérêt aux actions ; sur le surplus : 10 % au conseil. Le solde aux actions. Tous prélèvements p. constituer une rés. extraordinaire.

RÉSULTATS DES DERNIERS EXERCICES (en francs)

Ex.	Résultats bruts d'expl.	Bénéf. d'expl.	Part du gouv. chérif.	Part de la société	Divid. totaux	Divid. par act.
1914	6.040.000	3.046.780	1.897.126	991.814	587.213	35
1915	7.671.540	3.830.321	2.502.731	1.136.074	823.023	50
1916	7.746.000	4.690.200	2.705.975	1.658.944	919.353	56
1917	9.523.540	5.767.517	3.835.813	1.643.328	1.301.285	80
1918	10.217.396	5.946.344	3.971.721	1.677.305	1.324.747	82
1919	11.213.881	6.501.950	4.393.982	1.782.870	1.387.903	86
1920	20.309.311	12.213.975	8.187.621	3.415.655	2.438.269	152
1921	21.659.548	13.817.616	9.406.388	3.720.347	2.754.164	152
1922	26.069.312	17.352.518	12.787.014	4.565.504	3.193.502	152
1923	31.139.593	21.777.849	16.327.279	5.450.570	4.181.626	175
1924	32.970.000	23.380.285	17.609.228	5.771.057	6.279.755	200*
1925	42.302.000	30.975.000	23.685.000	7.290.000	7.000.359	225*

* Plus libération de 100 fr. par action.

Société internationale de régie cointéressée
des Tabacs du Maroc
(La Journée industrielle, 10 juin 1925)

Les actionnaires de cette société, dont le siège est à Paris, 280, boulevard Saint-Germain, réunis hier en assemblée ordinaire sous la présidence de M. Bénac, ont approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1924, présentant un solde créditeur de 21.610.827 fr., qui a été réparti comme suit : réserve spéciale, 1.230.541 fr. 25 ; part

⁴ Ernest Mercier (1878-1955) : magnat de l'électricité et des pétroles, proche de la Banque de Paris et des Pays-Bas dont il sera brièvement administrateur (1935-1938).

du gouvernement chérifien, 17.609.228 fr. 62 ; part de la société, 5.771.057 fr. 15. La somme revenant au gouvernement chérifien sera versée le 15 juin à la Banque d'État du Maroc, au compte de l'emprunt 1910.

Sur la proposition du conseil, une somme de 2 millions a été appliquée à la libération des actions, à raison de 100 fr. par titre, de telle sorte que le capital versé atteint 7 millions. Elle a fixé le dividende à 200 fr. brut par action. Le reliquat, disponible après répartition, soit 279.765 fr. 08, a été reporté à nouveau.

MM. Atthalin, R. de Burnay, H. A. Van Nierop, administrateurs sortants, ont été réélus

SOCIÉTÉ DES TABACS AU MAROC
(*Les Annales coloniales*, 18 juin 1925).

Les bénéfices nets ressortent pour 1924 à 6.192.365 fr. contre 5.624.405 fr. en 1923, après déduction de la part du Gouvernement chérifien dans les résultats. Le dividende sera porté de 175 à 200 fr. et on prélèvera sur les réserves de quoi libérer les actions de 100 fr. sur les 250 fr. restant à verser.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE
DE RÉGIE CO-INTÉRESSÉE DES TABACS AU MAROC
(*Les Annales coloniales*, 18 juin 1926)

Réunis en assemblée générale ordinaire, sous la présidence de M. André Bénac, les actionnaires de cette société ont approuvé les comptes de l'exercice 1925, dont le solde bénéficiaire ressort à 32.605.011 fr. 30.

Au cours de l'année écoulée, le développement de la consommation s'est encore accentué ; les ventes ont représenté en quantité 1.883.000 kilos contre 1.637.000 kilos pour 1924 et, en valeur, 60 millions de francs contre 46 millions et demi. Cette progression est due pour partie à la mise en vigueur, au 1^{er} juillet 1925, de nouveaux tarifs de vente.

Les frais généraux ont également comporté d'appréciables majorations ; les résultats de l'exploitation n'en marquent pas moins de notables progrès ; le solde créditeur, en effet, qui se chiffrait en 1923 par 23 millions et en 1924 par plus de 21 millions, est passé en 1925 à plus de 32 millions et demi.

Les opérations militaires du Riff ayant eu pour conséquence un accroissement des effectifs au Maroc, on a dû intensifier la production des manufactures pour assurer dans des conditions satisfaisantes le ravitaillement des troupes françaises et espagnoles en tabacs de toutes espèces.

Poursuivant l'exécution du programme de développement de l'outillage technique et commercial, on a achevé la construction à Fez d'un important entrepôt édifié sur un terrain cédé par le Gouvernement chérifien dans le lotissement de la ville nouvelle.

Les essais de culture entrepris dans le Maroc oriental ayant donné des résultats satisfaisants, ont été étendus, en procédant à des essais du même genre au Maroc occidental. Les plantations ont porté sur 14 hectares de tabac à fumer et 11 hectares de tabac zlag. C'est la Chaouïa et la région de Marrakech qui, jusqu'ici, paraissent fournir les meilleurs résultats.

L'assemblée générale a fixé à 225 francs brut par action le montant du dividende ; elle a décidé, d'autre part, sur la proposition du conseil d'administration, qu'il sera distribué à chaque action, sur les bénéfices de l'exercice, une somme de 100 francs

destinée à permettre jusqu'à due concurrence la libération desdites actions, le capital versé se trouvera ainsi porté de 7 millions à 9 millions de francs.

Le dividende sera mis en paiement à partir du 15 juin 1926.

RÉGIE DES TABACS AU MAROC

Une des premières et des plus importantes manifestations de d'activité industrielle au Maroc est l'œuvre de la Régie des Tabacs dont l'exploitation commencée depuis 1911 se poursuit et progresse depuis cette époque parallèlement au développement même de l'activité économique du pays.

La Régie des Tabacs assure l'exportation du monopole général de la fabrication et de la vente des tabacs dans tout l'Empire Chérifien (zone française, espagnole et internationale). Ce monopole a été concédé par un firman en date du 24 décembre 1910 à la Société Internationale de Régie co-intéressée des Tabacs au Maroc. Cette société, fondée sous les auspices de la Banque de Paris et des Pays-Pas [BPPB], présente cette double particularité de réunir dans les conditions générales fixées par l'Acte d'Algésiras, des concours de capitaux français et étrangers et de faire participer au bénéfice de son exploitation le gouvernement chérifien

Cette forme de régie intéressée était pour le Maroc, surtout à l'époque où le monopole des tabacs a été concédé, une innovation qu'il ne paraît pas inutile de souligner.

La Société Internationale de Régie co-intéressée, dont le capital initial était de 8 millions de francs, porté en 1921 à 10 millions (20.000 actions de 500 fr.) est administrée par huit administrateurs dont cinq Français, un Espagnol, un Hollandais, un Portugais. Le siège social est 280, boulevard Saint-Germain.

Quant à la direction générale et technique de l'exploitation, elle est située naturellement au Maroc, à Tanger, qui, à l'époque de la concession, était la ville la plus importante du Maroc accessible aux Européens.

C'est à Tanger également que fut établie la manufacture destinée à approvisionner tout le Maroc.

La direction et la manufacture sont depuis l'origine placées sous l'autorité de l'État français.

Les chefs de service, employés, ouvriers, dont l'ensemble représente environ 600 unités, sont de nationalité française, espagnole ; la main-d'œuvre est en majorité indigène.

La manufacture de Tanger à laquelle sont annexés d'importants magasins centraux, approvisionne tout le Maroc sur le territoire duquel sont répartis actuellement 23 entrepôts.

On aura une idée plus exacte de l'activité considérable de la Régie des Tabacs et de la progression de son exploitation en remarquant que le poids des produits consommés est passé de 549.000 kilos en 1912 à 2.088.000 en 1926.

De son côté, le montant des ventes correspondantes s'élevait de 5.073.000 fr., en 1912, à 74.037.000 fr. en 1926.

Parallèlement, la part du Maghzen dans les bénéfices d'exploitation a été de fr. 130.946,45 en 1912, et a atteint fr. 28.019.670,17 en 1926.

Tous ces chiffres nous paraissent illustrer dans un domaine particulier de l'activité industrielle l'effort accompli et les résultats considérables obtenus à la faveur de l'œuvre poursuivie au Maroc depuis quinze années.

Tabacs au Maroc
Conseil d'administration : MM. Atthalin, R. de Burnay, H.-A. Van Nierop, A. Bénac,
G. Guiot, de Caviedes, E. Mercier.

M. André Bénac
Grand Officier de la Légion d'honneur
(*Les Annales coloniales*, 11 juillet 1927)

M. André Bénac, directeur général honoraire au ministère des Finances, est promu à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur.

Les Annales coloniales sont heureuses de lui présenter leurs cordiales félicitations.

M. André Bénac, qui est aussi vice-président du conseil général du Finistère, où il joue un rôle important, a rempli dans le monde des grandes affaires et de la finance une carrière particulièrement brillante et bien remplie.

Vice-président de la Compagnie des Chemins de fer de Paris à Orléans, administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas et de la Société Générale, président de la Compagnie parisienne de distribution d'électricité, M. André Bénac s'est aussi attaché à la réalisation d'œuvres importantes dans nos colonies : [il est notamment président de la Société internationale de régie co-intéressée des tabacs au Maroc, dont la bonne administration rapporte chaque année des participations au gouvernement chérifien, représentant plusieurs dizaines de millions \(75 % des bénéfiques\).](#)

LETTRE DE MARSEILLE
(*Les Annales coloniales*, 6 octobre 1927)

Trafic très important avec le Maroc. Aux départs, signalons l'Abda et l'Anfa, qui ont quitté notre port le 1^{er} octobre pour Casablanca. À bord du premier paquebot avaient pris passage, notamment : MM. de Montravel, directeur général de la Régie co-intéressée des tabacs au Maroc [...]

Lettre de Marseille
(*Les Annales coloniales*, 10 novembre 1927)

Au départ sur le Maréchal-Lyautey :
M. [Léon-Charles-René] de Véricourt ⁵, secr. gén. de la Régie co-intéressée des Tabacs au Maroc.

Régie des Tabacs au Maroc
(*Les Annales coloniales*, supplément sur le Maroc, 10 décembre 1927)

Une des premières et des plus importantes manifestations de d'activité industrielle au Maroc est l'œuvre de la Régie des tabacs dont l'exploitation, commencée depuis 1911,

⁵ M. Léon-Charles-René de Véricourt : né en 1873. Frère aîné de Bénito, le gendre de Léon Weil.

se poursuit et progresse depuis cette époque parallèlement au développement même de l'activité économique du pays.

La Régie des Tabacs assure l'exportation du monopole général de la fabrication et de la vente des tabacs dans tout l'Empire chérifien (zone française, espagnole et internationale). Ce monopole a été concédé par un firman en date du 24 décembre 1910 à la Société internationale de régie co-intéressée des tabacs au Maroc. Cette société, fondée sous les auspices de la Banque de Paris et des Pays-Pas, présente cette double particularité de réunir dans les conditions générales fixées par l'Acte d'Algésiras, des concours de capitaux français et étrangers et de faire participer au bénéfice de son exploitation le gouvernement chérifien

Cette forme de régie intéressée était, pour le Maroc, surtout à l'époque où le monopole des tabacs a été concédé, une innovation qu'il ne paraît pas inutile de souligner.

La Société internationale de régie co-intéressée dont le capital initial était de 8 millions de francs, porté en 1921 à 10 millions (20.000 actions de 500 fr.) est administrée par huit administrateurs dont cinq Français, un Espagnol, un Hollandais, un Portugais. Le siège social est 280, boulevard Saint-Germain.

Quant à la direction générale et technique de l'exploitation, elle est située naturellement au Maroc, à Tanger, qui, à l'époque de la concession, était la ville la plus importante du Maroc accessible aux Européens.

C'est à Tanger également que fut établie la manufacture destinée à approvisionner tout le Maroc.

La direction et la manufacture sont, depuis l'origine, placées sous l'autorité de l'État français.

Les chefs de service, employés, ouvriers, dont l'ensemble représente environ (xx) unités, sont de nationalité française, espagnole ; la main-d'œuvre est en majorité indigène.

La manufacture de Tanger, à laquelle sont annexés d'importants magasins centraux, approvisionne tout le Maroc sur le territoire duquel sont répartis actuellement 23 entrepôts.

On aura une idée plus exacte de l'activité considérable de la Régie des Tabacs et de la progression de son exploitation en remarquant que le poids des produits consommés est passé de 549.000 kg en 1912 à 2.088.000 en 1926. De son côté, le montant des ventes correspondantes s'élevait de 5.073.000 fr. en 1912 à 74.037.000 fr. en 1926.

Parallèlement, la part du Maghzen dans les bénéfices d'exploitation a été de fr. 130.946,45 en 1912, et a atteint fr. 28.019.670,17 en 1926.

Tous ces chiffres nous paraissent illustrer, dans un domaine particulier de l'activité industrielle, l'effort accompli et les résultats considérables obtenus à la faveur de l'œuvre poursuivie au Maroc depuis quinze années.

Informations financières
RÉGIE CO-INTÉRESSÉE DES TABACS AU MAROC
Avis de remboursement

La « Société internationale de régie co-intéressée des Tabacs au Maroc »
(*Les Annales coloniales*, 12 janvier 1928)

(Siège social :. 280, boulevard Saint-Germain, à Paris) a l'honneur de faire connaître à MM. les porteurs, des 10.000 Bons décennaux 6 %, jouissance avril-octobre, émis en 1921, que, conformément à la faculté qu'elle s'est réservée, lors de l'émission, ces 10.000 Bons seront remboursés en totalité à la date du 15 avril 1928.

Ce remboursement s'effectuera à raison de :

500 francs par Bon, plus le montant du coupon n° 13 échéant à la date précitée du 15 avril 1988, et aura lieu aux caisses de la Banque de Paris et des Pays-Bas, 8, rue d'Antin, à Paris.

TABACS AU MAROC
(*Le Journal des débats*, 24 mai 1928)

Les comptes qui seront présentés à l'assemblée du 11 juin font ressortir pour l'exercice 1927 un solde créditeur de 9.239.825 fr. 75. Le bénéfice d'exploitation, représentant la part de la Société, est en légère diminution, s'élevant à 8 millions 279.772 fr. 97, alors que le bénéfice sur la vente des allumettes est en augmentation et figure pour 417.379 francs. Le dividende proposé sera de 425 francs brut, soit net 348 fr. 50 contre 375 francs brut pour l'exercice précédent,

Société internationale de régie co-intéressée des tabacs au Maroc
(*Le Courrier maritime nord-africain*, 4 juin 1928)

Les comptes de l'exercice 1927 font apparaître un bénéfice net de 9.239.825 fr. 75 contre 9.112.196 francs précédemment. Compte tenu du report antérieur, le disponible atteint 10.481.162 francs. [...]

Tabacs au Maroc
(*Le Journal des finances*, 12 octobre 1928)

Il est peu de titres qui aient suivi une aussi belle carrière boursière que les actions Tabacs au Maroc ; introduites au marché officiel en 1922 vers 1.500, elles n'ont cessé de monter depuis avec une remarquable régularité, dépassant le cours de 3.000 en 1923, atteignant celui de 6.000 en 1926, puis celui de 8.000 cette année ; elles se traitent actuellement au plus haut à 8.295. Il convient évidemment de ne pas oublier que le marché de la valeur n'est pas livré à lui-même ; mais on ne saurait prétendre que les cours actuels sont exagérés après avoir passé en revue les résultats qui ont été obtenus par la société au cours de ces dernières années.

La Société internationale de régie cointéressée des tabacs au Maroc, fondée en 1910 par un groupe international qui comprenait notamment la Banque de Paris et des Pays-Bas, la Banque Mendelssohn, l'Amsterdamscher Bank, la Banque d'État du Maroc, la Compagnie des tabacs des Philippines, la Compagnie des chemins de fer du Nord de l'Espagne et la Société des tabacs du Portugal, reçut en 1911 de M. Léon Weil, l'apport du monopole général de la fabrication et de la vente des tabacs à fumer dans l'Empire chérifien, monopole dont celui-ci s'était rendu acquéreur par adjudication. Trois ans plus tard, la société recevait, en outre, le monopole de la fabrication et de la vente du kiff et du tabac à priser. Dans l'intervalle, l'installation du protectorat français au Maroc était venu faciliter considérablement sa tâche.

Celle-ci était cependant d'envergure : tout était, en effet, à créer. Il fallait d'abord organiser la production. Après quelques tâtonnements, une manufacture fut installée à Tanger qui a pris, depuis, une rapide extension et qui couvre aujourd'hui une superficie de 32.000 mètres carrés ; des accords passés par la suite avec le protectorat, afin de développer la culture du tabac au Maroc, permirent de réduire progressivement dans le

chiffre des ventes le pourcentage des produits importés ; celui-ci était de plus de 60 % en 1914 : il est à peine de 10 % aujourd'hui. Mais il fallut aussi développer la consommation en multipliant les entrepôts à travers le pays. La société en possède 17 aujourd'hui dans les principaux centres du Maroc, et la consommation de tabac, qui était de 937.000 kg en 1914, dépasse annuellement 2 millions de kg depuis 1926.

De tels chiffres montrent que la réussite a été complète, et la remarquable énergie dont ont fait preuve les dirigeants de l'entreprise a sans doute été stimulée par la nécessité où ils se trouvaient d'accroître coûte que coûte le chiffre des bénéfices d'exploitation, car d'après le cahier des charges, la part de la société est assez minime. Nous ne rentrerons pas dans le détail des conditions exactes du partage des bénéfices qui sont assez compliquées, et nous nous bornerons à comparer les bénéfices obtenus et la répartition de ceux-ci au cours de ces dernières années. Ces chiffres montrent éloquentement que, bien que l'État, chérifien se soit réservé la part du lion et que son pourcentage maximum (80 %) ait été rapidement atteint, la société a encaissé des bénéfices substantiels et qui n'ont cessé de croître :

	Bénéf. d'exploit.	Part gov. chérif.	Part de la société (1)	Divid. total	Divid. par action
	(en 1.000 francs)				(en fr.)
1919	6.501	4.393	1.782	3.043	88
1920	12.213	8.187	3.415	3.682	152
1921	13.817	9.406	3.720	4.006	152
1922	18.265	12.787	4.505	4.786	152
1923	22.924	16.327	5.450	5.624	115
1924	24.610	17.609	5.771	6.192	200
1925	32.005	23.685	7.290	7.434	225
1926	38.308	28.019	8.373	9.112	375
1927	37.814	27.644	8.279	9.239	425

(1) Avec les produits divers et accessoires.

Avant le partage des bénéfices d'exploitation entre les deux parties, il est procédé à un prélèvement de 5 % qui est affecté à une réserve spéciale de garantie dont 34 % appartiennent à la société et lui resteront acquis en fin de concession. Elle figure pour 11.734.550 francs au dernier bilan. Celui-ci révèle, d'ailleurs, la richesse et la solidité financière de la Société. Les immobilisations n'y figurent plus que pour 10 millions et les approvisionnements pour 18 millions. La société dispose, de plus, de 37 millions en caisse et banques alors que les exigibilités n'atteignent pas 4 millions. Rappelons enfin que le capital est resté fixé à 10 millions depuis 1921, date où il fut augmenté de 2 millions afin de permettre le rachat des parts de fondateurs. Toute la dette obligataire est amortie depuis le 16 avril 1928.

La Société des tabacs du Maroc jouit donc d'une situation très forte. Si l'on songe que la part de l'État est maintenant parvenue à son pourcentage maximum et que l'affaire ne cesse de développer son champ d'activité. — elle a récemment étendu son exploitation à la région du Rif —, on est en droit d'escompter une nouvelle progression des bénéfices dans l'avenir, et il semblerait logique de prévoir de nouvelles

augmentations du dividende actuel, qui, même sur la base du cours élevé de l'action, fait déjà ressortir le rendement du titre à un taux très rémunérateur.

Il reste cependant, une réserve à faire, et nous avons voulu la garder pour la fin car on ne saurait en négliger l'importance. Il s'agit de la question du rachat.

D'après le cahier des charges, la concession est accordée pour quarante ans, mais l'État chérifien s'est réservé le droit de rachat au bout de vingt années d'exploitation. Les textes du cahier des charges sont d'ailleurs assez équivoques pour qu'un litige reste possible quant à la fixation de la date à partir de laquelle la société est entrée en possession de son privilège.

Nous avons vu, en effet, que celui-ci avait été accordé en plusieurs fois : le monopole du tabac à fumer, en 1911, celui des autres produits en 1914. Prenons cependant les choses au pire et supposons qu'il soit admis que la période d'exploitation part de 1911. C'est donc en 1931 que l'État chérifien peut user de son droit de rachat, et dans ce cas, c'est avant le 1^{er} janvier 1929 — si nous sommes bien informés —, qu'il doit faire part de sa décision à la société. Il s'agit donc d'une menace très imminente.

Que se passerait-il dans ce cas ? Voici ce que prévoit le cahier des charges :

« En cas de rachat avant l'expiration du contrat, et en plus de la valeur des tabacs, marchandises, immeubles, matériel et machines, le fermier recevra une indemnité calculée sur les bases suivantes : on relèvera les chiffres des bénéfices nets touchés par le fermier pendant les sept dernières années, on déduira l'année la plus forte et l'année la plus faible pour obtenir la moyenne des cinq années restant. Cette somme fournira l'annuité à verser au fermier pour chaque année restant à courir jusqu'à la fin du fermage. Toutefois, quelle que soit l'époque du rachat, l'indemnité ne sera due que pour huit années au maximum. »

Le calcul serait facile à faire et, en prenant pour base, une annuité de 5 millions — ce serait, en effet, à peu près la moyenne des bénéfices des sept dernières années — on pourrait escompter une indemnité de 40 millions, soit 2.000 francs par action. Même en admettant que les installations et marchandises soient largement estimés, on voit que l'acheteur, au cours de 8.000 francs, aurait assez peu de chance de rentrer dans sa mise.

Le rachat constituerait donc une menace sérieuse. Hâtons-nous de dire que rien ne fait prévoir qu'une telle éventualité survienne ; les excellents rapports qui existent entre la société et le gouvernement chérifien, c'est-à-dire avec le Protectorat, la puissante influence des organismes financiers qui patronnent l'affaire et des personnalités qui figurent dans son conseil d'administration nous semblent même de nature à la rendre très invraisemblable. Nous avons cependant cru utile de présenter la question sous tous ses aspects afin que les actionnaires des Tabacs du Maroc soient en mesure de suivre les événements.

Ceci dit, on peut penser que si cette menace était définitivement écartée, l'action Tabacs du Maroc présenterait un intérêt incontestable et nous en recommanderions volontiers l'achat, malgré la hausse dont le titre n'a cessé d'être l'objet depuis quelques années.

Annuaire Desfossés 1929, p. 1549 :

Tabacs au Maroc

Conseil d'administration : MM. A. Bénac, Atthalin, R. de Burnay, H.-A. Van Nierop, G. Guiot, de Caviedes, E. Mercier, A. Maginot.

L'assemblée du 10 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1928 faisant ressortir un bénéfice net de 10 millions 61.101 fr. contre 9.239.825 fr. et voté un dividende 450 fr. contre 425 l'an dernier, payable à partir du 15 juin.

Informations financières
SOCIÉTÉ INTERNATIONALE
DE RÉGIE CO-INTÉRESSÉE DES TABACS AU MAROC
(*Les Annales coloniales*, 15 juin 1929)

L'assemblée ordinaire du 10 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1928, se soldant par un bénéfice net de 10.061.100 francs, non compris le report antérieur de 1.102.180 francs.

Le bénéfice d'exploitation a atteint 45 millions 341.329 francs, la part revenant sur cette somme au gouvernement chérifien étant de 33.364.410 francs.

Le dividende brut a été fixé à 450 francs par action, payable, à partir du 15 juin prochain, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, à raison de net 369 francs.

Il a été reporté à nouveau 1.202.170 fr.

Le rapport du conseil expose que les résultats de l'exercice écoulé présentent une progression sensible, due, non pas au relèvement des tarifs de vente, mais en premier lieu à l'accroissement du total des quantités vendues, accroissement dépassant 100.000 kilos, et en second lieu au développement de la consommation des cigarettes relativement à celle des tabacs en paquets.

Afin de maintenir ses moyens d'exploitation en harmonie avec les besoins croissants de la consommation, la Société a achevé en 1928 l'aménagement de son entrepôt central de Casablanca ; elle a également terminé la construction de l'entrepôt de Midelt et réfectionné celui de Ouedzen. L'outillage a été perfectionné de façon à obtenir une progression mensuelle de 115 à 120 millions de cigarettes. De même, la fabrication des tabacs à fumer a été intensifiée, la production actuelle étant d'environ 200.000 kilos par mois.

La date à laquelle le gouvernement chérifien s'était donné la faculté de racheter le contrat qui le liait à la Société, après vingt années révolues, ayant fait l'objet d'une contestation, cette question a donné lieu à un arbitrage et la sentence rendue le 26 novembre 1928 donne gain de cause à la Société, le rachat ne pouvant être effectué qu'à partir du 1^{er} janvier 1934, avec préavis donné avant le 1^{er} janvier 1932.

Par ailleurs, en ce qui concerne la zone espagnole, l'accord passé avec le concessionnaire du Rif s'exécute dans des conditions satisfaisants, conformes aux prévisions.

« PARLEMENTAIRES ET FINANCIERS »

Répertoire des sénateurs et députés, administrateurs, directeurs ou associés de sociétés financières, commerciales et industrielles et des grandes organisations oligarchiques
par R. MENNEVÉE
ÉDITION 1930

(*Documents politiques*, avril 1930)

MAGINOT, André [1877-1932]

Député de la Meuse [1910-1932]

[Ancien ministre des colonies]

Adresse : 10, rue Eugène-Labiche, à Paris (XVI^e).

Administrateur : Société d'exploitation de presse et d'édition (journal *L'Avenir*) (nommé à la constitution, juin 1925), Nouvelle Société de participation immobilière (nommé à la constitution, octobre 1925), [Société internationale de régie co-intéressée des tabacs au Maroc](#).

TABACS AU MAROC
(*L'Africain*, 20 juin 1930)

On annonce que le compte de profits et pertes de l'exercice 1929 comprend, au crédit, la part de la Société dans les bénéfices d'exploitation, soit 11.465.016 fr. contre 9.709.852 fr. en 1928 ; le bénéfice sur la vente d'allumettes, soit 331.596 fr., les intérêts à 6 % sur le capital, soit 540.000 fr. et quelques recettes accessoires.

Les rentrées brutes ressortent ainsi à 12.431.549 francs contre 10.696.600 francs l'année précédente.

Les frais à la charge de la société étant seulement de 115.801 fr., et aucune provision n'ayant été constituée (il avait été prélevé, en 1928, une somme de 600.000 fr. pour éventualités diverses), le bénéfice net s'établit à 12.315.747 fr. au lieu de 10.061.100 francs en 1928.

À cette somme, s'ajoute le report antérieur de 1.202.170 francs.

Infanterie
Admission à l'honorariat
avec le grade de ltt de réserve honoraire
(*Le Journal officiel de la République française*, 3 juillet 1930)

Royer de Véricourt (L.-Ch.-R.)[Léon-Charles-René], secrétaire général de la Société internationale de la région cointéressée des Tabacs au Maroc à Tanger.

Annuaire Desfossés 1931, p. 1595 :

Tabacs au Maroc

Conseil d'administration : MM. A. Bénac, Atthalin, H.-A. Van Nierop, G. Guiot, de Caviedes, E. Mercier, de Luza.

Tabacs au Maroc
(*Le Journal des finances*, 5 juin 1931)

L'action Tabacs au Maroc est une des rares valeurs qui, après avoir connu une carrière boursière très brillante pendant les années 1925-29, a réussi, au cours des deux dernières années et pendant les premiers mois de 1931, à consolider, malgré la crise, la plus grande partie de ses progrès. À la vérité, cependant, elle a baissé, puisqu'elle a valu 8.375 francs au plus haut en 1929, et qu'elle ne se traite plus maintenant qu'à 7.470. Mais est-il besoin de faire remarquer que cette baisse de 10 % est insignifiante si on la

compare à celle de 50, 60 et 75 % qu'ont subies les meilleures valeurs françaises par rapport à leurs plus hauts cours de 1929 ?

Cette stabilité des cours qui, pour être relative, n'en est pas moins caractéristique, est pleinement justifiée, d'ailleurs, par la progression régulière des résultats que la publication de ceux de 1930 vient encore de confirmer.

Voici en effet comment, au cours des onze dernières années, ont évalué les chiffres représentant la part de la Compagnie et celle de l'État chérifien dans les bénéfices d'exploitation, et quelles ont été les sommes réparties aux actionnaires :

	Part du gouv. chérif.	Part de la société	Bénéfice net	Divid. par action
	(en 1.000 fr.)			(en fr.)
1920	8.197	3.415	3.682	152
1921	9.406	3.720	4.006	152
1922	12.787	4.565	4.786	162
1923	16.327	5.450	5.624	175
1924	17.609	6.771	6.192	200
1925	23.685	7.290	7.434	225
1926	28.019	8.378	9.112	375
1927	27.644	8.279	9.239	425
1928	33.644	9.710	10.697	450
1929	40.385	11.465	12.316	450
1930	42.677	12.038	12.989	450

Ce tableau permet de déterminer les heureux résultats obtenus sous un régime d'exploitation qui fonctionne depuis 1914. Celui-ci, comme on le voit, réservait une portion croissante des bénéfices à l'État chérifien, puisque la part de celui-ci a quintuplé depuis 1920, mais il assurait aussi aux actionnaires une participation intéressante dans les bénéfices, puisque leur dividende a pu être triplé en 10 ans.

Ce régime va être remplacé par une nouvelle convention. En effet, le contrat comportait une clause de rachat en 1934, au profit du gouvernement chérifien, dans des conditions que nous avons précisées dans une étude précédente (« Journal des finances », 12 octobre 1928). Des négociations ont été engagées à ce sujet par la Compagnie pour obtenir une prolongation de la concession. D'après les informations officielles qui ont été publiées à la fin de l'an dernier, elles auraient abouti à un accord sur les bases suivantes : la concession serait maintenue jusqu'en 1947 ; deux nouvelles manufactures seraient édifiées et amorties dans les délais voulus, pour qu'en 1947, nettes de toutes charges, elles puissent faire retour au gouvernement chérifien.

Il resterait donc 17 années d'exploitation à courir pour la Compagnie, dans des conditions de rémunération qui n'ont pas, à notre connaissance, été précisées, mais qui doivent vraisemblablement réserver des avantages supplémentaires à la société en contrepartie des sacrifices qu'elle consent au gouvernement.

La question qui se pose, dans ces conditions, pour les actionnaires, est de savoir si, du copieux dividende qu'ils touchent actuellement, et qui, sur la base des cours

pratiqués, assure un rendement supérieur à 5 % net, ils doivent déduire une certaine somme nécessaire à l'amortissement de leurs titres en fin de concession.

Voici comment se comparent les deux derniers bilans avec celui de 1921 (en 1.000 francs) :

	1921	1929	1930
ACTIF			
Immobilisé	6.682	11.521	11.591
Stocks	12.156	18.946	21.999
Caisses	12.231	56.974	62.782
Débit	711	4.074	3.169
Actionnaires	5.000	1.000	1.000
PASSIF			
Capital	10.000	10.000	10.000
Obligations	10.000	—	—
Réserves	5.144	26.730	29.730 (1)
Exigibilités	2.655	10.882	11.331

(1) Chiffre approximatif, le bilan complet n'ayant pas encore été officiellement publié.

De l'examen de ces chiffres, on peut conclure :

1° Que l'actif net au 31 décembre 1930, après paiement de toutes dettes et amortissement de toutes installations, s'élève à 76 millions de francs, soit 3.800 francs par action ;

2° Que les réserves accumulées par la Compagnie se sont multipliées de 1921 à 1930 par le coefficient 6.

Même en admettant que la Compagnie des Tabacs au Maroc ne réalise pas, pendant les 17 années restant à courir avant l'expiration de la nouvelle concession, un bénéfice supérieur à celui réalisé en 1930 (12 millions), elle pourrait, tout en maintenant son dividende à 450 francs, ce qui n'absorbe que 9 millions de francs, réserver 3 millions par an, soit, en 17 ans, 51 millions, soit par action 2.550 fr.

Si l'on remarque que ces évaluations ne tiennent compte ni des intérêts composés sur fonds de réserves ni des perspectives bénéficiaires supplémentaires que doit vraisemblablement réserver à la société la nouvelle convention, on peut estimer que la Compagnie des Tabacs au Maroc sera en mesure de répartir à ses actionnaires, en fin de concession, une somme suffisante pour amortir le capital engagé par les acheteurs aux cours actuels.

Ceux-ci — pourvu que les conditions du nouvel accord soient officiellement conformes — peuvent donc considérer comme superflu un prélèvement pour amortissement sur leur dividende. Celui-ci assurant un rendement élevé, le titre nous paraît donc convenir pour le placement.

DES TABACS AU MAROC
(*Les Annales coloniales*, 22 juin 1931)

L'assemblée ordinaire tenue le 16 juin, sous la présidence de M. André Bénac, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes de l'exercice 1930 faisant apparaître un solde bénéficiaire de 12.986.541 fr. 44.

Le dividende brut a été fixé à 450 fr., le montant net en sera payable, à partir du 20 courant, à raison de 378 fr. Une somme de 3.000.000 de francs a été affectée à un compte provisionnel, et il a été reporté à nouveau 64.230 fr. 97.

L'assemblée a nommé administrateur M. Ernesto de Vilhena, en remplacement de M. le comte de Lonza, démissionnaire, et réélu MM. Atthalin et H.-A. Van Nierop.

Le rapport du conseil expose que l'augmentation des prix de vente des produits, corrélative à l'institution de l'impôt de consommation de 15 %, a eu pour effet de ralentir l'allure des ventes. À cette cause principale, il faut ajouter la crise économique dont les répercussions constatées dans le deuxième semestre de 1930 se sont poursuivies encore pendant les premiers mois de 1931. Ces deux raisons combinées expliquent la diminution de 35.000 kilogrammes relevée dans le poids des quantités vendues en 1930 par rapport au chiffre de l'année précédente.

Malgré cet élément défavorable, grâce à la baisse de prix des matières premières, les résultats bénéficiaires sont supérieurs à ceux de l'année antérieure, le solde créditeur du compte d'exploitation ressortant à 57.595.774 fr. 03, contre 51.579.031 fr. 91 en 1929.

Au cours de l'année il a été procédé à l'achat de plusieurs machines à paqueter perfectionnées, ainsi que d'appareils spéciaux pour le revêtement par papier cristal des produits de la société.

Par ailleurs, la société a pris, dans la Compagnie libano-syrienne des tabacs*, au capital de 5.000.000 de francs, une participation d'un dixième, soit 500.000 francs. Cette dernière société a pour objet la fabrication et la vente des tabacs dans les territoires placés sous le mandat de la France en Syrie et au Liban ; par son exploitation, cette société se rapproche de celle des Tabacs au Maroc, et il a paru, d'autre part, au conseil, qu'il y avait là, pour ces derniers, une occasion de manifester leur présence dans un champ d'activité un peu différent, mais où les développements peuvent également être intéressants.

(*Les Annales coloniales*, 19 mars 1932)

Les Tabacs au Maroc consolident leur précédente hausse à 6.650. Les résultats des onze premiers mois de l'exercice 1931 ne sont que très légèrement inférieurs à ceux de l'exercice 1930. Les bénéfices ont très largement progressé au cours des dernières années de sorte que le dividende de 450 francs par titre peut être considéré comme tout à fait stable.

TABACS AU MAROC
(*Le Journal des débats*, 16 juin 1932)

L'assemblée ordinaire réunie le 14 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1931, annoncés dans nos feuilles du 4 juin. Le dividende a été maintenu à 450 fr. brut (net 378 fr.), payable à partir du 20 juin. Il a été affecté 1 million, 116.892 fr. à la provision pour nouveaux établissements et il a été reporté à nouveau 1.004.828 francs.

1932 (octobre) : PARTICIPATION DANS LES
MANUFACTURES INDOCHINOISES DE CIGARETTES

Annuaire Desfossés 1933, p. 1639 :
Tabacs au Maroc
Conseil d'administration : MM. A. Bénac, pdt ; Atthalin, H.-A. Van Nierop, G. Guiot,
de Caviedes, E. Mercier, H. de Vilheno.

TABACS AU MAROC
(*Les Annales coloniales*, 17 juin 1933)

L'assemblée du 13 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1932, qui, comme précédemment indiqué, font ressortir un bénéfice net de 12.873.237 francs contre 12.236.100 francs en 1931. Le dividende, maintenu à 450 francs brut, sera payable à partir du 20 juin, à raison de 378 francs net. Le solde à reporter à nouveau, s'élève à 185.741 francs. Le rapport du conseil note les résultats satisfaisants de l'exercice, malgré, les effets de la crise économique sur la consommation du tabac. Le président a fait observer que les deux nouvelles manufactures modèles seront mises en œuvre, à la date prévue, et leur fonctionnement donnera une économie sensible.

L'assemblée a réélu M. Maxime Petit ⁶, administrateur sortant.

MAROC
La Régie des Tabacs
(*Les Annales coloniales*, 31 octobre 1933)

La Régie des Tabacs au Maroc a pris possession de ses nouveaux locaux à Casablanca.

Moderne est la façade de l'aile principale qui abrite les bureaux et l'Administration.

L'ensemble des bâtiments couvre une superficie de 52.000 mètres carrés, Les différents corps des bâtiments sont groupés dans une vaste enceinte qui permet leur dégagement, favorise la perspective et conserve à chacun des pavillons la valeur de sa ligne architecturale.

Un décor de verdure adoucira au printemps la blancheur éclatante des murs.

Pour l'instant encore, les timides plantations laissent la vue libre au visiteur dès son entrée dans la cour.

À l'intérieur des bâtiments, des ateliers où le tabac subit ses différentes transformations.

Tous ces travaux se pratiquent avec une grande aisance, grâce aux remarquables proportions des salles. Les balles de tabac suivant le mouvement des tabliers roulants sont amenées dans les salles de façonnage où a lieu la fabrication des cigarettes. Des

⁶ Maxime Petit : président de chambre à la cour des comptes, membre du Comité consultatif du contentieux colonial (1899-1927), auteur de nombreux articles et ouvrages historiques, notamment sur les colonies. Nécrologie : *Le Temps*, 14 mars 1939 (ci-dessous). Son successeur à la Cour des comptes, Charles Vallette, lui succèdera aussi aux Tabacs...

machines d'un aspect presque inquiétant ne débitent heureusement que d'inoffensives cigarettes parfaitement cylindrées, d'un transparent rouleau de papier et d'un amas de tabac frais, elles fabriquent instantanément des milliers de tubes odorants.

La prospérité du commerce des tabacs marocains prend toute sa signification dans le coquet magasin de vente que la Régie a installé boulevard de la Gare, passage du Glaoui.

Les fumeurs y trouveront un incomparable choix de cigarettes et cigares, placé dans un cadre d'une sûre élégance.

Cormier (Maurice Arsène)

Né à Rennes, le 21 février 1896.

Fils de Charles Léon Cormier et de Marguerite Le Cottier.

Marié à Paris XI^e, le 18 déc. 1923, avec Marie Antoinette Suzanne Delafon.

Attaché à la direction de la Manufacture des tabacs, 8, rue Gallieni à Casablanca (4 juillet 1934 et toujours le 21 novembre 1951).

Administrateur des [Plantations et produits dérivés de l'Afrique Occidentale](#)(1926), société fondée et présidée par son beau-père.

Décédé à Aix-les-Bains, le 21 août 1985.

INTERNATIONALE DE RÉGIE INTÉRESSÉE DES TABACS AU MAROC

(*Les Annales coloniales*, 17 juillet 1934)

L'assemblée a fixé à 450 fr. brut par action le montant du dividende pour l'exercice 1938 ; il sera mis en paiement à la Banque de Paris et des Pays-Bas, à partir du 19 juillet, sous déduction des impôts, soit 396 fr. net pour les coupons revenant aux personnes physiques et 373 fr. 50 pour les coupons revenant aux personnes morales non assujetties à l'impôt général sur le revenu.

NÉCROLOGIE

Gaston Guiot

(*Le Temps*, 29 septembre 1934)

M^{me} Gaston Guiot, née Bargeton, le capitaine de corvette et M^{me} Pierre Guiot, M. et M^{me} Jean Guiot, ont la douleur de faire part de la mort de M. Gaston Guiot, ministre plénipotentiaire, officier de la Légion d'honneur, leur époux et père, pieusement décédé à Paris, dans sa 71^e année.

Suivant la volonté du défunt, ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité de la famille, en l'église Saint-Pierre de Chaillot. Le présent avis tient lieu de faire-part.

TABACS DU MAROC

(*Le Temps*, 4 juin 1935)

Le bilan de l'exercice 1934 se solde par un bénéfice de 12.612.061 francs contre 12.018.571 francs pour l'exercice précédent.
Le dividende sera maintenu à 450 francs.

Annuaire Desfossés 1937, p. 1777 :
Tabacs au Maroc
Conseil d'administration : MM. A. Bénac, pdt ; A. Atthalin, E. Mercier, M. Petit, V. Ruiz-Senen ; Delaunay-Belleville ; H.-A. Van Nierop, M.-A. Moreira.
Commissaires aux comptes : MM. Mignot, Boemare, Beugin, Castets.

CASABLANCA
Le général Noguès inaugure le nouvel hôtel
de la Banque d'État du Maroc
(*Le Petit Marocain*, 17 octobre 1937)

Dans le hall de la banque se trouvaient tous les invités de la direction de la B.E.M., parmi lesquels nous avons noté :
M. de Montravel, directeur de la Régie co-intéressée des tabacs du Maroc

DEUIL
M. André Bénac
(*Le Journal des débats*, 22 octobre 1937)

Nous apprenons le décès survenu à Paris, le 20 octobre, de M. André Bénac, grand-croix de la Légion d'honneur, membre du Conseil de l'ordre, directeur général honoraire au ministère des finances, administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas, président de la Compagnie des mines de Marles et de la Compagnie parisienne de distribution d'électricité, vice-président de la Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans.

Les obsèques seront célébrées dans la plus stricte intimité, selon la volonté du défunt, dans sa propriété de Kerengrimen.

Avec M. Bénac disparaît une grande figure du monde des affaires. Il y tenait une place considérable.

Maurice Rouvier et Raynal lui en avaient ouvert jadis les portes.

Venant du Conseil d'État, M. André Bénac appartenait notamment, soit comme président soit comme membre des conseils d'administration, à la Société des mines de Marles, à la C. P. D. E., à la Compagnie d'Orléans, [aux Tabacs du Maroc](#), à la Norvégienne de l'azote, au Crédit foncier [franco-canadien] et à la Banque de Paris et des Pays-Bas. Il était, en outre, membre du Conseil de l'ordre de la Légion d'honneur. L'hommage de ses pairs est unanime, quant au rôle éminent qui fut le sien dans ces postes considérables.

Sa perte ne sera pas moins vivement ressentie par tous ceux qu'il a obligés ou conseillés au cours de sa longue carrière, endeuillée par la mort de son fils, glorieusement tué dès le début de la guerre.

TABACS AU MAROC

(*Le Journal des débats*, 14 mai 1938)

L'exercice 1937 se solde par un bénéfice net de 11.711.885 fr. contre 11.600.008 francs en 1936. Compte tenu du report antérieur, le solde créditeur disponible ressort à 13.284.017 francs contre 12.688.132 francs. Le conseil proposera le maintien du dividende à 500 francs par action.

NÉCROLOGIE
Maxime Petit
(*Le Temps*, 14 mars 1939)

On nous prie d'annoncer le décès de M. Maxime Petit, président de chambre honoraire à la Cour des comptes, commandeur de la Légion d'honneur.

Les obsèques auront lieu mercredi 15 du courant, à 11 heures, en l'église Notre-Dame des Champs, où l'on se réunira.

TABACS AU MAROC
(*Le Temps*, 20 avril 1939)

Le maintien du dividende à 500 francs par action sera proposé à la prochaine assemblée. Le bénéfice de 1938 est en légère augmentation sur celui de 1937 qui était de 11.711.885 francs.

Tabacs au Maroc
(*Le Temps*, 17 mai 1939)

Le dividende a été maintenu à 500 francs brut par l'assemblée générale des actionnaires.

INTERNATIONALE DE RÉGIE CO-INTÉRESSÉE DES TABACS DU MAROC
(*La Journée industrielle*, 16 mai 1939)

Réunis le 15 mai en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1938 faisant ressortir un solde créditeur de 12 millions 451.256 francs.

Le dividende a été fixé à 500 fr. brut par action, payable à la date qui sera fixée ultérieurement par le conseil, et une somme de 3.409.959 fr. a été reportée à nouveau.

La nomination de M. S. Burnier ⁷, élu administrateur en remplacement de M. R. Delaunay-Belleville, décédé, a été ratifiée.

Le rapport du conseil souligne que les comptes de l'exercice écoulé présentent par rapport à ceux de l'année précédente une certaine amélioration, due surtout à un

⁷ Sébastien Burnier (1870-1950) : polytechnicien, directeur de H.E.C. (1908-1937). Commandeur de la Légion d'honneur (*JORF*, 27 février 1938). Président de la Société phénicienne des forces hydro-électriques du Nahr-Ibrahim(1949). Père d'Henri Burnier (1896-1971), directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas, et de Marie-Marguerite, mariée à Jacques Chaubet, administrateur des Sucreries et raffineries de l'Indochine et vice-président des Étains de Kinta (Malaisie).

accroissement du poids des quantités vendues : 1.829.000 kg contre 1.706.000 kg en 1937, ainsi qu'à un léger déplacement de la consommation en faveur de produits sur lesquels la marge bénéficiaire est plus élevée. La vente des allumettes et la gestion des fonds appartenant à la société ont, d'autre part, donné des résultats satisfaisants.

Enfin, la société a décidé, d'accord avec le protectorat, d'entreprendre la vente du papier à cigarettes.

Annuaire Desfossés 1940, p. 1880 :

Tabacs au Maroc

Conseil d'administration : MM. A. Atthalin, pdt ; V. Ruiz-Senen ; H.-A. Van Nierop, M.-A. Moreira, M. Tinardon ; A. Roudy ; S. Burnier ; Ch. Vallette⁸.

Commissaires aux comptes : MM. Mignot, Boemare, Beugin, Castets.

RÉGIE COINTÉRESSÉE DES TABACS AU MAROC

(L'Information financière, économique et politique, 22 mai 1940)

L'assemblée ordinaire, réunie le 20 mai, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1939, accusant un solde créditeur de 12.910.758 fr.. auquel s'ajoute li report antérieur de 3.409.959 fr. Le dividende a été fixé a 500 fr. brut par action et l'assemblée a approuvé la distribution d'un bonus de 300 fr. par action, prélevé sur la réserve de prévoyance. Dividende et bonus seront mis en paiement à la date que fera connaître le conseil d'administration.

Il a été reporté à nouveau 5.074 612 fr.

La nomination de M. Ch. Vallette, comme administrateur, a été ratifiée. MM. S. Burnier, A. Roudy, V. Ruiz Senen, administrateurs sortants, ont été réélus.

Pendant l'année 1939, la société a enregistré une nouvelle et légère amélioration d'environ 80.000 kg sur le poids des tabacs vendus, soit 4,5 % du poids total, alors que le montant des sommes encaissées s'est accru dans une plus large proportion. L'augmentation du montant des ventes en argent tient donc surtout à l'augmentation des tarifs.

Grâce au développement de la consommation des cigarettes, dont la vente est plus rémunératrice pour la Régie que celle des autres produits, les résultats d'exploitation sont en amélioration. La vente des allumettes, du papier à cigarettes et la gestion des fonds de la Société ont ajouté un apport appréciable au bénéfice de la Régie. Le bénéfice de l'exercice est donc un peu supérieur au précédent, après affectation de 859.893 fr. à un compte de provision destiné à porter à 7 millions la provision pour éventualité diverses.

1941 : perte du monopole sur la zone espagnole (Albert Ayache, *Le Maroc*, Paris, Éditions sociales, 1955, p. 203).

TABACS DU MAROC *(Le Journal, 21 décembre 1941)*

⁸ Charles Vallette : préfet du Rhône (1923-1932). Successeur de Maxime Petit comme président de la Cour des comptes, puis comme administrateur des Tabacs au Maroc.

Un acompte de dividende de 350 francs brut par action, égal à celui de l'année dernière, est payable depuis le 17 décembre.

Annuaire Desfossés 1945, p. 1914 :
Tabacs au Maroc
Conseil d'administration : MM. E. Moreau, pdt ; A. Laurent-Atthalin, S. Burnier, J.-M. Haga, M.-A. Moreira, A. Roudy, V. Ruiz-Senen, Ch. Vallette.
Commissaires aux comptes : MM. Beugin, Mignot, Isabelle.

Informations d'Outre-Mer
(*Climats*, 27 juin 1946)

Régie Co-intéressée des Tabacs au Maroc. — L'assemblée du 24 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1945 faisant ressortir un solde créditeur de 20.077.045 fr. Le dividende a été fixé à 600 fr. brut par action.

Annuaire Desfossés 1948 p. 2229 :
Tabacs au Maroc
Conseil d'administration : MM. E. Moreau, pdt ; A. Jullien, v.-pdt ; R. Martin, S. Burnier, M.-A. Moreira, V. Ruiz-Senen, Ch. Vallette, G.-M. Verrijn-Stuart.
Commissaires aux comptes : MM. Beugin, Boemare.

Société Internationale de Régie co-intéressée des Tabacs au Maroc
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 juin 1950)

Les actionnaires ont tenu, le 27 juin, deux assemblées.
À titre ordinaire, ils ont approuvé comptes de 1949 faisant apparaître un solde créditeur de 62.221.786 fr. ; le dividende a été fixé à 125 fr. brut action payable à partir du 8 juillet.
Le rapport du conseil signale que les résultats obtenus au cours de cet exercice se présentent, malgré un léger fléchissement des ventes, en poids, en nouvelle et sensible augmentation sur ceux de l'exercice précédent.
À titre extraordinaire, ils ont rendu définitive l'élévation du capital de 159 600.000 fr. à 319.200.000 fr. en numéraire.
Le regroupement des actions de 475 francs en titres au nominal de 2.375 fr. en vue de leur retrait de la Sicovam a été également décidé (1 pour 5).

AEC 1951-862 — Société internationale de régie co-intéressée des tabacs au Maroc, 280, boulevard St-Germain, PARIS (7^e)
Capital. — Société anon., fondée le 29 décembre 1910, 319.200.000 fr. en act. de 475 fr.
Dividendes. — 1947 : 200 fr. ; 1948 : 100 fr.
Objet. — Exploitation du monopole général de la fabrication et de la vente des tabacs et du kiff pour tout l'empire marocain, tel qu'il résulte de l'adjudication prononcée au profit de M. Léon Weil (manufactures à Casablanca et à Port-Lyautey).

Conseil. — MM. E[mm.] Monick [BPPB], présid. ; Armand Jullien [BPPB], vice-présid., René Martin [BPPB], M. Antonio Moreira junior, R[oger] Nathan [BPPB], V. Ruiz Senen, Ch. Vallette, G. M. Verrijn Stuart.

Titres regroupés à partir du 8 mai 1951 en actions de 2.375 fr.



Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE RÉGIE CO-INTÉRESSÉE DES
TABACS AU MAROC
Société anonyme au capital de 319.200.000 Francs
DIVISÉ EN 134.400 ACTIONS DE 2.375 FRANCS CHACUNE
Statuts déposés chez M^e H. Jourdain, notaire à Paris
SIÈGE SOCIAL 280, bd Saint-Germain, PARIS
R. C. SEINE N° 145.550
ACTION DE 2.375 FRANCS AU PORTEUR
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE
Numéro 020,226
Le président du conseil d'administration : Emmanuel Monick
Par délégation du conseil d'administration (à droite) : ?
IMPRIMERIE SPÉCIALE DE BANQUE

Les intérêts français contre l'intérêt de la France en Afrique du Nord
par MAURICE DUPONT
(*Esprit*, juillet 1952)

[57] Au Maroc, le tabac est un monopole d'État. Une production de 2.130 tonnes (le 1/7 de la production algérienne) rapportait en versements effectués par la Régie, en 1948, 2.500 millions de francs.

Annuaire Desfossés 1953 p. 1848 :
Tabacs au Maroc
Conseil d'administration : MM. E. Monick, pdt ; A. Jullien, v.-pdt ; R. Martin, M.-A. Moreira Junior, R. Nathan, V. Ruiz Senen, C. Vallette, G.-M. Verrijn Stuart.
Commissaires aux comptes : MM. Beugin, Mignot, Isabelle ; Ph. Simon, suppléant.

RÉGIE DES TABACS AU MAROC
(*L'Information financière, économique et politique*, 13 juillet 1954)

Au sujet de l'incendie qui a éclaté samedi dans un entrepôt où se trouvaient 200 tonnes de balles à tabac de Saint-Domingue et de La Havane, la direction fait savoir que les dégâts ne seront chiffrés que dans quelques jours ; ils sont, de toute façon, couverts par les assurances ; les tabacs détruits ne représentent qu'une fraction relativement minime des stocks de la société. Il n'en résultera aucun arrêt, ni même aucune gêne dans l'exploitation, par conséquent aucun chômage. Le matériel de fabrication n'a en rien été touché.

REGIE CO-INTERESSEE DES TABACS DU MAROC
(*L'Information financière, économique et politique*, 3 juin 1955)

Les comptes de l'exercice 1954 qui seront présentés à l'assemblée du 21 juin se soldent par un bénéfice net de 111.691.878 fr. c. 119.172.367 fr. Dividende proposé 600 fr. net, égal au précédent.

Régie co-intéressée des Tabacs au Maroc
(*L'Information financière, économique et politique*, 23 juin 1955)

Une quantité de 1.500 tonnes de tabac a été récoltée en 1954 au Maroc, signale le rapport présenté à l'assemblée ordinaire du 21 juin.

Ce tonnage suffit actuellement pour assurer les besoins de la société en tabacs du pays. La qualité de ceux-ci s'améliore progressivement.

Les usines de Casablanca et de Port-Lyautey continuent à suivre les modifications souvent rapides des techniques de la fabrication qui doivent également s'adapter à l'évolution du goût des consommateurs. Elles ont produit au cours de l'année 1954 2.716 tonnes de cigarettes et 818 tonnes d'autres produits (tabac à fumer, tabac à priser, ktami, zlag).

La société vend également un grand nombre de produits importés qui, ajoutés à ceux de ses fabrications, ont représenté l'année dernière un chiffre d'affaires global, tant pour la zone française que pour la zone de Tanger, de 8.728.174.000 fr.

L'assemblée a approuvé les comptes de 1954 et voté le dividende annoncé de 600 fr. net par action : mise en paiement à partir du 4 juillet.

Société internationale de régie co-intéressée des tabacs au Maroc [Desfossés 1956/1839]

Jullien (Armand)(1893-1981)[ép. Geneviève Nivard][nommé en 1937 dir. adj. BPPB], 127 (BPPB), 359 (Ch. fer Maroc), 365 (Ferm. ch. fer tunis.), 379 (Smyrne-Cassaba), 413 (v.-pdt Tram.+autobus Casa.), 494 (STEF), 1223 (v.-pdt CSF), 1228 (Radio-France), 1231 (v.-pdt Radio-Orient), 1313 (SMD), 1721 (pdt Cie gén. col.), 1722 (pdt Cie gén. Maroc), 1737 (Cie lyonn. Madag.), 1809 (Caoutch. Mékong), 1835 (Agric. et sucrière de Nossi-Bé), 1839 (pdt Tabacs au Maroc).

Monick (Emmanuel), 103 (Bq État Maroc), 113 (Bq de l'Indochine), 127 (pdt BPPB), 174 (Créd. nat.), 216 (pdt cté Paris Bq Ottomane), 221 (Sudameris), 247 (ph Créd. fonc. fr.-canad.), 474 (Suez), 863 (Forges+ac. N+E), 1839 (v.-pdt Tabacs au Maroc), 1988 (Raff. sucr. St-Louis), 2213 (v.-pdt Hachette).

Martin (René)[1899-1986][Polytechnicien, ing. Ponts-et-Chaussées. 1947 BPPB], 226 (Santa-Fé), 287/2 (Cie immob. algérienne), 359 (Ch fer Maroc), 361 (Tanger-Fez), 1233 (CGEE), 1311 (pdt ÉÉM), 1619 (Éts Susset), 1722 (Cie gén. Maroc), 1723 (Omnium nord-afr.), 1839 (Tabacs au Maroc), 2156 (Prénatal).

Nathan (Roger)[⁰/₀₀][dir. rel. ext. min. éco., BPPB], 108 (Banque de Madagascar et des Comores), 448 (Havraise Péninsulaire), 1415 (Ugine), 1737 (pdt Cie lyonnaise de Madagascar), 1839 (Tabacs au Maroc), 2173 (La Rochette), 2178 (CENPA).

Aledo (marquis de), 1839 (Tabacs au Maroc).

Vallette (Ch.), 1839 (Tabacs au Maroc).

Verrijn-Stuart (G.M.), 103 (Bq État Maroc), 1839 (Régie co-int. tabacs Maroc).

Silva (Emygdio da), 1839 (dg Tabacs au Maroc), 1881 (pdt Tabacs du Portugal).

Béchet (J.)[ancien administrateur des Manufactures indochinoises de cigarettes ?], 1839 (dg Tabacs au Maroc).

Mignot, 1839 (comm. cptes Tabacs au Maroc).

Simon (Ph.), 304 (comm. cptes Financ. Expl. indus.), 335 (comm. cptes P.-O.), 436 (comm. cptes Chargeurs réunis), 438 (comm. cptes Cie Mme Chargeurs réunis), 440 (comm. cptes Cie transp. océan.), 583 (comm. cptes Mines de Soumont), 881 (comm. cptes Métall. Normandie), 884 (comm. cptes Knutange), 891 (comm. cptes Forges+ateliers Creusot), 993 (comm. cptes Batignolles-Châtillon), 1044 (comm. cptes Mecano), 1711 (comm. cptes suppl. Desfossés), 1721 (Cie gén. colonies), 1839 (comm. cptes Tabacs au Maroc), 1843 (comm. cptes suppl. Catecka), 2000 (comm. cptes Sucre Chili), 2014 (comm. cptes CEGF), 2101 (comm. cptes suppl. Lunchs et glaciers).

Magnet (A.), 1839 (comm. cptes Tabacs au Maroc).

SIÈGE SOCIAL : Paris, 280, boulevard Saint-Germain. Tél. : INV. 00-41.

CONSTITUTION : Société anonyme française, constituée le 29 décembre 1910, pour une durée de 50 ans.

OBJET : Exploitation du monopole général de la fabrication et de la vente des tabacs à fumer, priser, à mâcher, ainsi que la fabrication et la vente du kiff pour tout l'Empire marocain. La fin de la concession, aux termes de l'accord de 1922, a été fixée en zone française au 31 décembre 1947. Par un avenant en date du 15 novembre 1947, la concession a été prorogée jusqu'au 31 décembre 1967. Manufactures à Casablanca et Port-Lyautey.

CAPITAL SOCIAL : 319.200.000 fr., divisé en 134.400 actions de 2.375 fr. À l'origine, 8 millions de fr. Porté en 1921 à 10 millions et fixé en 1946 à 9.975.000 fr. pour règlement de l'impôt de solidarité nationale. Porté en 1947 à 39.900.000 fr. par incorporation de réserves et création de 63.000 actions nouvelles de 475 fr. attribuées gratuitement à raison de 3 nouvelles pour 1 ancienne. Porté en 1948 à 159.600.000 fr. par l'émission à 499 fr. de 252.000 actions nouvelles de 475 fr. (3 nouv. pour 1 anc.). Porté en 1949 à 319.200.000 fr. par l'émission à 499 fr. de 336.000 actions de 475 fr. (1 pour 1). jouissance 1^{er} janvier 1950. Titres regroupés à partir du 8 mai 1951.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : En juin.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale, 5 % d'intérêt aux actions sur le capital versé. Sur le surplus 10 % au conseil et le solde aux actions après prélèvements facultatifs pour réserves, amortissements ou reports.

LIQUIDATION : 10 % au conseil, 90 % aux actions.

SERVICE FINANCIER : Banque de Paris et des Pays-Bas.

COTATION : Parquet « Cote Desfossés » actions 45. — Notice SEF : VD 55.

COUPONS NETS AU PORTEUR : n° 16 (9 juillet 1951), 90 fr. ; 47 (8 juillet 1952), 90 et 450 fr. ; 48 (24 juin 1953), 500 fr. ; 49 (28 juin 1951), 600 fr. ; 50 (4 juillet 1955), 600 fr.

	Amor t.	Provis.	Bénéf. net	Réserves	Divid. et tant.	Divid. brut par act.
	(En 1.000 francs)					(En francs)
1945	—	—	20.077	4.000	14.568	600.00
1946	—	—	256.118	8.378	15.062	600.00
1947	—	—	38.778	17.929	19.484	200.00
1948	—	—	51.322	12.566	37.678	100.00
1949	—	—	62.222	13.111	47.113	125.00
1950	—	—	78.462	8.923	79.417	109.76
1951	—	—	86.120	4.306	80.341	450.00 (1)
1952	—	—	98.960	4.948	756	500.00 (1)
1963	—	—	119.172	5.959	107.494	731.70
1954	—	—	111.692	4.167	107.494	731.70

(1) Net

BILANS AU 31 DÉCEMBRE (En milliers de francs)

	1950	1951	1952	1953	1954
PASSIF					
Capital	319.200	319.200	319.200	319.200	319.200
Réserves	142.689	169.881	211.746	257.594	296.929
Provisions	101.811	120.411	145.885	155.571	175.790
Créditeurs divers	447.653	1.018.847	1.199.099	1.447.957	1.148.520
Bénéf. revenant au gouv. chérif.	1.427.266	1.117.297	1.337.712	1.546.008	1.357.189
Bénéf. revenant à la société	78.462	86.120	98.960	119.172	111.692
	<u>2.516.981</u>	<u>2.831.256</u>	<u>3.312.602</u>	<u>3.845.502</u>	<u>3.409.280</u>
ACTIF					
Immobilisé net	457.514	511.846	620.927	664.497	688.410
Stock	1.757.684	1.983.115	2.220.543	2.161.265	2.188.084

Débiteurs	75.416	204.471	369.190	140.900	130.634
Disponible	226.367	132.025	101.942	878.840	402.152
	<u>2.516.981</u>	<u>2.831.256</u>	<u>3.312.602</u>	<u>3.845.502</u>	<u>3.409.280</u>

RÉGIE CO-INTÉRESSÉE DES TABACS AU MAROC
(*L'Information financière, économique et politique*, 24 mai 1956)

Les comptes de l'exercice 1955, qui seront soumis à l'assemblée du 26 juin, se traduisent par un bénéfice de 113 millions 871.528 francs contre 111 millions 691.878 francs. Le conseil proposera un dividende net de 600 francs, égal au précédent.

L'assemblée extraordinaire, convoquée pour le 23 mai, ne réunira pas le quorum et sera reportée au 26 juin, à l'issue de l'assemblée ordinaire.

WW 1979

ALBRAND (Robert, Pierre), ingénieur. Né le 22 mai 1924 à Crest (Drôme). Fils de Louis Albrand, ingénieur, et de M^{me}, née Éliane Bitaubé. Mar. le 12 fév. 1955 à M^{lle} Sonia Logan-Norgaard (3 enf. : Patrick, Yann, Éric). Études : [Lycée Carnot à Tunis](#), Faculté de droit de Paris. Dipl. : licencié en droit, Diplômé de l'École des hautes études commerciales, diplômé d'études supérieures d'économie politique et de sciences économiques. Carr. : ingénieur à la [Régie internationale des Tabacs au Maroc \(1949-1951\)](#), attaché à la direction de la Banque de Paris et des Pays-Bas* (1951-1958)

...

La Bourse juge qu'Altadis a payé trop cher le monopole marocain des tabacs
par LAURENT FLALLO et THOMAS LE MASSON
(*Les Échos*, 4 juin 2003)

Tant attendue, la première opération de croissance externe d'Altadis n'a pas soulevé l'enthousiasme. Trois ans et demi après la fusion des anciens monopoles du tabac français et espagnol (Seita et Tabacalera), le groupe, [candidat malheureux à l'achat d'Austria Tabak ou de l'allemand Reemtsma](#), a annoncé lundi avoir acquis le monopole marocain des tabacs au nez et à la barbe du britannique British American Tobacco (BAT) et de l'américain Altria. Mais les marchés n'ont pas salué la nouvelle. Le titre a perdu, lundi, 5,34 % à Madrid et 7 %, à 21,25 euros, mardi, dans de forts volumes de transactions.

Principal reproche : le prix payé. Conseillé par HSBC-CCF et Attijari, le groupe franco-espagnol a déboursé. 14,08 milliards de dirhams, soit 1,29 milliard d'euros, pour 80 % du capital de la Régie des Tabacs (l'État marocain conservant le solde pendant deux ans). Cette dernière se trouve valorisée à 1,67 milliard d'euros (dont 60 millions d'euros de dette nette), soit 17,8 fois son excédent brut d'exploitation de 2002 (contre un multiple d'environ 13 fois payé par Imperial Tobacco pour Reemtsma) et 6,4 fois son chiffre d'affaires net de taxes. La Régie des Tabacs a réalisé l'an dernier un excédent brut d'exploitation de 94 millions d'euros pour des ventes nettes de 260 millions d'euros. En raison d'une charge exceptionnelle pour les retraites, elle a affiché l'an dernier une perte nette de 186 millions d'euros.

18 millions d'euros de synergies

« L'acquisition marocaine apparaît chère à première vue. Le multiple de 17,8 fois l'Ebitda est un des plus élevés que nous ayons vus pour une acquisition dans le secteur », soulignait hier Morgan Stanley. « Le cours d'Altadis pourrait connaître une faiblesse à court terme, particulièrement en raison de craintes sur une proposition de prix élevé pour le rachat d'ETI, le monopole de tabac italien », ajoutait Goldman Sachs. Enfin, l'agence S & P a abaissé lundi la perspective de la note d'Altadis (A— à long terme) de « stable » à « négative », la dette nette allant atteindre fin 2003, selon ses estimations, 1,8 fois l'excédent brut d'exploitation pro forma, contre 1,1 en mars dernier, soit un niveau élevé pour le « rating » actuel. Par ailleurs, Moody's a annoncé hier avoir abaissé la note de la dette senior à long terme à Baa1 contre A3.

De fait, BAT n'a offert que 10,20 milliards de dirhams et Altria 9 milliards pour la prise de contrôle du marocain. « Altadis a mis la barre plus haut car il voulait être certain de l'emporter. Il avait cependant un avantage sur ses concurrents, celui de pouvoir déduire fiscalement le goodwill généré par la transaction (1 milliard d'euros) », commente un professionnel. Altadis espère obtenir 18 millions d'euros de synergies « à l'horizon 2005 ».

Candidat à la privatisation d'ETI

L'opération, qui devrait être « finalisée d'ici à juillet », sera financée par un « emprunt obligataire précédé d'un crédit relais », a précisé Altadis. Elle devrait avoir un impact positif sur le bénéfice par action avant amortissements des survaleurs « dès la deuxième année ». La dette nette (1,1 milliard d'euros à fin mars) remontera de 0,8 fois les fonds propres à 1,6 fois, un ratio qui permettra toutefois de « rechercher de nouvelles opportunités de croissance » et de « poursuivre le programme de rachat d'actions », estime le groupe. Altadis est d'ailleurs toujours candidat à la privatisation de l'ex-monopole italien ETI.

Le groupe franco-espagnol devient donc le roi des tabacs au Maroc. La Régie, qui conservera jusqu'au 1er janvier 2008 le monopole de distribution et d'importation des produits du tabac dans le pays, détient 85 % des volumes du cinquième marché d'Afrique pour les cigarettes (14,4 milliards d'unités consommées en 2002) et capte 67,5 % de sa valeur. Ses trois premières marques. (les blondes Marquise, les brunes Olympic et Casa Sports) génèrent 80 % des volumes et 59 % du chiffre d'affaires.

[Rentabilité de plus de 10 % par an à partir de 2007]
(Les Échos, 11 juin 2003)

« Si l'action d'Altadis a perdu de la valeur depuis l'achat de la Régie des Tabacs au Maroc (RTM), c'est peut-être parce que nous n'avons pas su bien expliquer aux marchés les avantages de l'opération », ont admis hier les coprésidents du groupe hispano-français, Pablo Isla et Jean-Dominique Comolli, avant la tenue de l'assemblée générale. Bien qu'ayant payé RTM 1,29 milliard d'euros, Altadis garantit qu'à moyen et long termes « l'opération créera de la valeur pour les actionnaires ». Selon Altadis, l'investissement réalisé au Maroc sera récupéré dans un délai de huit ans, étant prévu qu'à partir de 2007 il offrira une rentabilité de plus de 10 % par an. En outre Altadis compte bénéficier d'un « abattement fiscal » de 350 millions d'euros pour l'amortissement de 1 milliard d'euros de « fonds de commerce ». D'autre part, Altadis a négocié avec plusieurs banques (BBVA, Crédit Lyonnais, HSBC, etc.) une ligne de crédit de 2,4 milliards d'euros, « dans des conditions, très favorables ». [...]

[Altadis Maroc]
par Antoine Labey
(5 novembre 2008)

www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAHS500p116-117.xml0/

[...] En Afrique du Nord, le secteur reste dominé par Altadis Maroc, ex-Régie des Tabacs au Maroc. En juillet dernier, sa maison mère, le franco-espagnol Altadis, a été rachetée par le britannique Imperial Tobacco, quatrième fabricant mondial de cigarettes pour près de 13 milliards d'euros. Auparavant, en juillet 2006, la Régie des tabacs avait pris le nom d'Altadis Maroc, conformément à l'accord intervenu en 2003 lorsque le groupe franco-espagnol en avait pris le contrôle à 80 % avec promesse de monter à 100 % et de changer de dénomination. Sur un marché marocain en progression de 12,4 % en volume, les marques fabriquées par Altadis sont en hausse de 18,4 %, avec une part de marché qui passe à 85,2 %, contre 83 % en 2005. En juillet 2006, le gouvernement marocain a prolongé le monopole d'Altadis jusqu'en décembre 2010.
[...]
